

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

DIRECTION DES SYSTEMES
D'INFORMATION

Tel. : 47.71.84

CAHIER DES CHARGES POUR LA MAINTENANCE DU GROUPE FROID DU DATACENTER DE LA PROVINCE NORD

1. Objet

Le présent cahier des charges définit les conditions techniques et administratives de la maintenance du groupe froid du Datacenter de la Province Nord.

2. Description des prestations

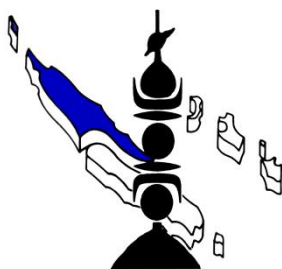
2.1 Maintenance préventive

La maintenance préventive comprend les opérations régulières visant à prévenir les dysfonctionnements des équipements suivants :

- 2 Groupes de production d'eau glacée AERMEC
- 6 Circulateurs SALMSON
- 1 Gainage air neuf AERMEC
- 4 Plafonniers apparents AERMEC
- 3 Clapets coupe-feu France AIR
- 3 Armoires de climatisation TECNAIR
- 1 Coffret de régulation

2.1.1 Opérations réalisées

- Vérification générale et contrôle des unités intérieures et extérieures
- Vérification des fixations et supports
- Vérification des circuits frigorifiques, températures et pressions
- Contrôle du fonctionnement des dispositifs toutes saisons



Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

DIRECTION DES SYSTEMES
D'INFORMATION

Tel. : 47.71.84

- Vérification des régulations, sécurités et automatismes
- Nettoyage des filtres, unités intérieures et extérieures
- Dépoussiérage des coffrets électriques et resserrage des connexions
- Contrôle de l'humidificateur
- Vérification de l'écoulement des eaux de condensats et nettoyage du bac
- Désinfection des évaporateurs et filtres avec bactéricide
- Entretien annuel des installations contenant du fluide frigorigène

2.1.2 Rapport d'intervention

Un rapport d'intervention sera systématiquement remis au service Systèmes & Infrastructures de la DSI pour validation.

2.1.3 Fréquence et planning

La maintenance préventive aura lieu une fois par mois durant les jours ouvrés (du lundi au vendredi hors week-end et jours fériés), aux horaires suivants : 07h30-11h30 et 12h30-16h00.

Les dates seront fixées 48 heures à l'avance avec accord préalable.

2.1.4 Astreinte H24

Une astreinte permanente 24h/24 et 7j/7 est assurée. Intervention dans les 6 heures suivant l'appel téléphonique du service Systèmes & Infrastructures.

2.2 Maintenance curative

La maintenance curative intervient pour rétablir rapidement le fonctionnement après signalement d'un incident par le service Systèmes & Infrastructures.

2.2.1 Modalités d'intervention

Intervention sous 6 heures, jours, nuits, week-ends et jours fériés compris.

2.2.2 Rapport d'intervention

Un rapport d'intervention sera systématiquement remis au service Systèmes & Infrastructures de la DSI pour validation.